

CISJORDANIE
L'entité sioniste efface
silencieusement
les camps de réfugiés
palestiniens

La Presse

DE TUNISIE

SAMEDI 10 JANVIER 2026 - 21 RAJAB 1447 - 89^{ME} ANNÉE

N°29.875 - ISSN 0330-9991 - 1,500 DINAR | 1€
TÉL. : 71 341 066 - FAX : 71 349 720 - COMMERCIAL : TÉL. : 71 240 178 - FAX : 71 332 280
mail : contact@lapresse.tn — commercial@lapresse.tn — Site Web : http://www.lapresse.tn

Président-directeur général : Said BENKRAIEM
Rédacteur en chef principal : Salem TRABELSI

Pour tous vos travaux d'impression de

Qualité supérieureContactez-nous au
71 240 178

Mail : lapressepup@gmail.com

APRÈS LE RAPPORT ALARMANT DE LA COUR DES COMPTES

Saïed ordonne un sursaut judiciaire

- Des crimes financiers mis à nu
- Des pertes massives dans le secteur public
- Onze structures publiques épinglees pour graves défaillances



Le Président de la République, Kaïs Saïed, a reçu hier vendredi 9 janvier 2026 au palais de Carthage, Mme Fadhila Gargouri, première vice présidente de la Cour des comptes, qui lui a remis le rapport annuel général de l'année écoulée, ainsi qu'un ensemble d'autres rapports sectoriels.

► page 3

HÔPITAL RÉGIONAL DE KÉBILI

La téléconsultation en pédopsychiatrie désormais opérationnelle

► page 4

EDITORIAL

Rompre avec la culture du blocage

Par Salem TRABELSI

Il est des moments où le vocabulaire politique cesse d'être décoratif pour devenir performatif. La « révolution législative » évoquée avec insistance lors du dernier Conseil des ministres présidé par la Cheffe de gouvernement à La Kasbah n'est pas un slogan de plus dans l'arsenal rhétorique de l'État. Elle s'impose désormais comme une nécessité historique, presque une urgence structurelle dans un pays longtemps ligoté par ses propres textes législatifs.

Car la Tunisie ne manque ni de lois ni de décrets. Elle souffre plutôt d'un empilement normatif devenu un labyrinthe administratif, où chaque grand projet se heurte à des délais injustifiables, des décisions dilatoires et, parfois, à un silence administratif érigé en mode de gouvernance. La loi, censée être un outil d'émancipation collective, s'est trop souvent transformée en instrument d'inertie.

Le message de La Kasbah est clair : il faut changer de paradigme. Accélérer le traitement des dossiers, motiver chaque refus, lever les obstacles qui freinent l'investissement public et privé — ce triptyque n'est pas technique, il est politique. Il traduit une volonté du plus haut sommet de l'Etat de remettre la décision publique au service de l'action et non de la procrastination bureaucratique.

La « révolution législative » ne consiste donc pas à produire davantage de textes, mais à en produire de bien meilleurs. Des lois lisibles, applicables, alignées sur les défis économiques, sociaux et générations. Des lois qui ne se contentent pas d'exister au Journal officiel, mais qui vivent dans l'administration et produisent des effets tangibles sur le terrain. En somme, des lois qui cessent d'être des alibis pour devenir des leviers d'action.

Mais l'Etat tunisien a eu le mérite de poser le vrai diagnostic : aucune réforme juridique ne peut réussir sans une révolution des mentalités. Le droit, aussi moderne soit-il, reste lettre morte s'il est appliqué par des responsables frileux, indifférents ou prisonniers de réflexes anciens. L'Etat n'a pas seulement besoin de nouvelles normes, il a besoin de nouveaux comportements : loyauté dans l'exercice de l'autorité, intégrité dans la décision, patriotisme dans l'exécution.

Lever les obstacles devant les grands projets, ce n'est pas céder à l'emprise aveugle, mais rompre avec la culture du blocage. C'est comprendre que chaque retard coûte de l'emploi, de la confiance et de la dignité. C'est admettre que gouverner, aujourd'hui, c'est décider vite, expliquer clairement et agir juste.

À ce prix seulement, la révolution législative cessera d'être un horizon incantatoire pour devenir une transformation réelle. Et la loi retrouvera, enfin, sa vocation première : ouvrir la voie, non la barrer.



9 770 301 999 000

CULTURE

CINÉMA : « PROMIS LE CIEL» D'ERİĞE SEHİRİ

Destins croisés de trois Subsahariennes



La Presse — L'œuvre dépasse les portraits de ces trois femmes et propose une peinture plus large d'une communauté subsaharienne immigrée en Tunisie qui représente un point de passage vers l'Europe et non une destination dans laquelle elle veut s'implanter.

SPORT

ÉQUIPE NATIONALE FUTUR SÉLECTIONNEUR

Un Tunisien probablement

L'EST REÇOIT L'USBG (14H00 À RADÈS) MISE À JOUR DU CHAMPIONNAT

Sasse et Keïta à la manœuvre

La Presse — Complètement rétabli, l'ailier droit brésilien, Yan Sasse, reprend du service. Idem pour l'arrière droit mauritanien, Ibrahim Keïta, qui remplace Mohamed Ben Ali, blessé.

EST
Rafia et Araar, «Sang et Or»

C'est officiel depuis hier. Hamza Rafia a signé un contrat de trois ans et demi au profit de l'Espérance de Tunis. Quant à l'arrière gauche Elies Araar, il s'est engagé pour quatre ans et demi. En attendant la signature imminente de Drâger.

► page 7

COUPLES

Tout ce qu'il faut savoir sur le partage des biens



La Presse — La loi tunisienne n° 98-94 du 9 novembre 1998 a instauré un régime juridique spécifique permettant aux couples mariés d'opter pour un régime matrimonial de participation aux acquêts, dérogeant ainsi à la règle traditionnelle de séparation de biens.

► page 2

DÉFERLANTE D'ANIMALERIES

Un business qui fait rage en Tunisie

La Presse — Nées dans le sillage du confinement de 2020, les animaleries connaissent, aujourd'hui, une croissance spectaculaire à travers toute la Tunisie. Porté par l'humanisation croissante des animaux de compagnie, l'essor du "pet-food" premium et la diversification des services, ce secteur en pleine mutation révèle un profond changement des mentalités et s'impose comme l'un des nouveaux business les plus dynamiques dans le pays.

► page 2

CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI À DJEDDAH

La 22^e session extraordinaire s'ouvre aujourd'hui

Le ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, Mohamed Ali Nafti, participe, aujourd'hui, à Djeddah (Arabie saoudite), à la 22^e session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), consacrée à l'examen de l'évolution de la situation en Somalie.



► page 3

CCITF—LOI DE FINANCES 2026

Sous la loupe

La Presse — Aujourd'hui, la loi de finances 2026 s'impose comme un texte clé pour comprendre les orientations économiques de l'Etat tunisien. À la croisée des impératifs de redressement des équilibres publics, de soutien à la cohésion sociale et de relance de la confiance économique, ce budget suscite de nombreuses interrogations quant à sa capacité à répondre aux défis actuels.

► page 6

ABONNEMENT**10-01-26**

Rendez-vous

Ce dimanche 11 janvier
avec votre magazine

Dans les kiosques



Consultez La Presse Magazine sur
www.lapresse.tn